

➤ QUI PEUT RECRUTER ?

- Les associations Profession Sport & Loisirs membres du réseau National.
- Les adhérents des associations Profession Sport & Loisirs.

➤ QUI RECRUTER ?

- Les personnes âgées de 16 à 25 ans.
- Les personnes de nationalité française ou appartenant à l'Union européenne ou qui justifient d'un titre de séjour régulier en France depuis plus d'un an.
- Pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable.

➤ À QUEL MOMENT RECRUTER ?

Le recrutement peut se faire lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Les missions que vous comptez confier au volontaire sont définies.
- Vérifier qu'elles correspondent aux missions agréées.

À savoir

- Les missions sont d'une durée de 6 mois.
- Les missions sont de 24 heures hebdomadaires.

➤ À QUEL COÛT ?

- Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle de 573,65 €/mois.
- Le coût pour la structure : 106,31 €/mois.
- Soutien du volontaire à la prise en charge des frais de déplacements, ou abonnement de transports (dans la limite de vos moyens).

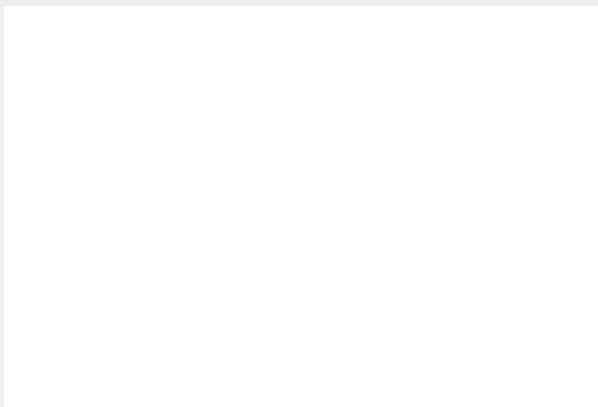
FÉDÉRATION NATIONALE PROFESSION SPORT & LOISIRS

05.46.27.89.55

service-civique@profession-sport-loisirs.fr

www.profession-sport-loisirs.fr

Siège social : Cité administrative Duperré
5, place des Cordeliers - 17000 LA ROCHELLE



Tu fais quoi les 6 prochains mois ?

En 2014, 3 missions dans le sport et les loisirs

➤ NOTRE CELLULE NATIONALE DE GESTION VOUS ASSURE :

- La gestion administrative globale (gestion des contrats d'engagements et des conventions intermédiation...)
- La mise à disposition de supports pédagogiques de formation civique, à donner à chaque jeune bénévole.
- La mise à disposition gratuite de l'outil « les bienfaits du sport » (fiches pédagogiques, livrets, tracts...)
- Procédure simplifiée de recrutement.

Profession Sport & Loisirs
accompagne les jeunes
volontaires âgés de 16 à 25 ans
qui souhaitent acquérir
une expérience dans les
métiers du sport et des loisirs.

www.profession-sport-loisirs.fr
service-civique@profession-sport-loisirs.fr

➤ Animations d'ateliers sportifs de sensibilisation à la santé et handicap



La pratique sportive participe à l'amélioration de la santé, l'équilibre, au bien être et à l'épanouissement de chacun. La prise en compte du Handicap doit également être mieux appréhendée pour une meilleure adaptation de la pratique sportive à la situation singulière de chacun.

Exemples de missions :

- Actions de sensibilisation des pratiquants à l'intérêt d'une pratique sportive régulière
- Développer des actions de découverte de la pratique sportive auprès de personnes en situation de handicap
- Mise en œuvre d'ateliers « Sport/Santé/handicap » développés par les fédérations.



➤ Ambassadeur des sports de nature et du développement durable



Proposer des ateliers sportifs ayant pour vocation la promotion du sport dans un environnement naturel préservé, et la sensibilisation des pratiquants au respect des sites de pratiques...

Exemples de missions :

- Engager des actions de démarche éco-citoyenne auprès des pratiquants
- Favoriser la pratique sportive à faible impact environnemental
- Mesure des impacts environnementaux des actions et événements organisés.
- Développer des projets d'animation et de sensibilisation au développement durable.

➤ Développement de projets pour des publics éloignés de la pratique sportive



Promotion des activités sportives et de loisirs en direction de publics en difficulté ou éloignés de la pratique sportive.

Exemples de missions :

- Organiser des séances de découverte ou événements pendant les vacances scolaires
- Valoriser la pratique du sport et des loisirs en organisant des rencontres avec les responsables associatifs et les jeunes
- Mettre en œuvre des actions visant à rendre la pratique sportive accessible à tous, notamment d'un point de vue technique et financier
- Organiser des actions pour lutter contre les incivilités et la violence dans le sport

